

Contrat de Rivière Fangu

Réunion du 17.02.2011

OEC – Corte / 10H00 - 12H30

Etudes scientifiques prévues au Contrat de Rivière

Compte-rendu établi le 23.02.2011 par le PNRC

Participants :

Agence de l'Eau RMC : S Orsonneau
BRGM : N Frissant
DREAL : J Culioli
OEC: S Calendini, G Leviol
OEHC: A Honorez
PNRC: P Simeoni, P Lepaulmier, M Torre

Excusés : M. D Rossi, Maire de Galeria, Président du Comité de rivière Fangu.

Absents : Muriel De Basquiat DREAL Corse – Service Eau.

L'objet de la réunion organisée par le PNRC était d'affiner le projet de mise en œuvre, sous maîtrise d'ouvrage PNRC, des trois études scientifiques prévues au Contrat de Rivière Fangu en partenariat avec les co-financeurs potentiels (Agence de l'eau, OEC, DREAL), soit :

- l'étude hydrobiologique du réseau hydrographique du Fangu (Projet coordonné par Antoine Orsini, Univ. de Corse) ;
- l'étude « Diagnostic de la qualité des eaux du bassin versant du Fangu / Apports atmosphériques versus pollution locale (Projet coordonné par Marie Dominique Loÿe Pilot, ENS – CERES) ;
- l'étude hydrogéologique de la nappe alluviale du Fangu (Projet coordonné par Nicolas Frissant, BRGM – Service Géologique Régional de Corse).

1. Pasquale Simeoni, Chargé de mission Eau PNRC, rappelle que cette réunion fait suite à la réunion de cadrage « CR Fangu / Dossier définitif » organisée en Sous Préfecture de Calvi le 17.11.2010.

S'en suit une présentation du CR Fangu : Etat d'avancement de la procédure en vue de l'approbation du dossier définitif en Comité de rivière (Juin 2011) et en Comité de bassin corse (Automne 2011) / Rappels du diagnostic et du programme d'actions prévisionnel en 3 volets (38 opérations au total / Programmation 2011-2016).

2. Antoine Orsini et Marie Dominique Loÿe Pilot présentent leurs 2 projets d'études avec points de prélèvements coordonnés à l'échelle du bassin versant. Les protocoles d'études / cahiers des charges devront être précisés / affinés avec clarification des objectifs, des méthodes utilisées et justification détaillée des points de prélèvements prévus. Il est

notamment demandé, pour l'étude « Diagnostic de la qualité des eaux du bassin versant du Fangu / Apports atmosphériques versus pollution locale » de préciser les éléments justifiant d'une augmentation des apports atmosphériques et de son effet sur la teneur en azote des cours d'eau. De même pour cette étude, pour l'évaluation des apports au cours d'eau, il conviendrait de raisonner en flux, et non en concentration. Il s'agit également de préciser les attendus opérationnels de ces études vis-à-vis de la gestion du Fangu et de son BV, voire de démarches plus globales. Mettre en avant notamment dans l'argumentaire de ces études, outre l'intérêt « Connaissance » (Inventaire, bilan écologique, suivi des impacts sur le 1^{er} CR de Corse), le caractère également opérationnel futur de ces études, les objectifs de gestion ultérieure (Espèces indicatrices à suivre ensuite sur la question de la « Capacité d'accueil du milieu », lien avec les mesures de régulation voire de limitation de la fréquentation touristique estivale envisagées par les gestionnaires (PNRC, communes, ...), mise en place de sanitaires...). Enfin, l'articulation des deux études devra être précisée, ainsi que la répartition des tâches (notamment qui sera chargé de traiter de façon corrélée les résultats des deux études, d'en faire une synthèse, et d'en dégager des propositions- orientations,...).

3. Nicolas Frissant expose le projet d'étude hydrogéologique de la nappe alluviale du Fangu, le lien entre l'aquifère, la rivière et la mer ; étude non limitée à l'étude des potentialités AEP. Convention de recherche et développement partagés à prévoir entre le BRGM et le PNRC.

4. Autres points de la discussion :

S Orsonneau précise que Treccia est un point DCE (Station RCS et de référence). Avant c'était Ponte Vechju. Si l'un des objectifs de l'étude hydrobiologique est d'évaluer plus précisément l'état des eaux du Fangu au sens de la DCE et de préciser la variabilité spatiale des paramètres et indicateurs, il conviendra alors, outre le respect du protocole d'échantillonnage et de la fréquence de prélèvement, de veiller au niveau de détermination, de disposer d'une chronique minimale de données... sans quoi les résultats ne seront pas exploitables.

A Honorez indique que l'étude d'impact en cours dans le cadre de la régularisation de la prise d'eau OEHC de la Cavichja prend en compte le débit réservé classique mais pas le débit biologique. C'est ce débit réservé classique qui figurera dans le dossier sans attendre le résultat de l'étude hydrobiologique.

Un point de prélèvement supplémentaire est ~~prévu~~ proposé au point de confluence situé environ 4 km en aval de la prise de la Cavichja.

5. Aspects financiers :

S Calendini indique que l'OEC ne peut puiser sur l'enveloppe Fonctionnement PNRC 2011 réservée aux salaires. Reste l'enveloppe Investissement (Etudes suivies de travaux) mais déjà épuisée pour 2011 (305 000 euros HT consommés). Marie Luce Castelli suit ces questions à l'OEC. L'OEC intervient (hors assainissement et eau potable) quand il y a co-financement de l'Agence de l'Eau. L'Agence de l'Eau précise qu'elle se positionnera sur les nouveaux CCTP établis au regard des demandes exprimées lors de cette réunion et que le taux de financement possible sur ce type d'étude va jusqu'à 50% de subvention (modulation du taux d'aide en fonction de l'intérêt du projet pour l'Agence).

Relevé de décision :

Retravailler (Responsables scientifiques et PNRC) les protocoles en relation étroite car ces trois études sont inter dépendantes.

Voir les problèmes de financement (PNRC / OEC).

Etudier la possibilité d'une Convention Recherche et Développement partagés entre le BRGM et le PNRC.